



Konferenz Kantonaler Energiedirektoren  
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie  
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia  
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Communiqué de presse du 24 août 2015

## **L'EnDK adopte le Modèle d'encouragement harmonisé**

**L'Assemblée plénière de l'EnDK, qui s'est tenue vendredi dernier dans le canton de Thurgovie, a approuvé le Modèle d'encouragement harmonisé 2015 (ModEnHa 2015). Le ModEnHa sert à l'harmonisation entre les cantons des critères d'encouragement et constitue la base pour la définition des encouragements pouvant bénéficier de contributions globales provenant de l'affectation partielle des recettes de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. L'Assemblée plénière a également ouvert la consultation relative à la Politique Bâtiments 2050. Ce papier stratégique trace le chemin visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier à un niveau inférieur à 20 pourcent d'ici 2050 par rapport à celui de 1990. La Politique Bâtiments 2050 devrait être adoptée au printemps 2016.**

Le ModEnHa complète le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2014 (MoPEC 2014) dans le domaine de l'encouragement de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables pour la couverture des besoins en chaleur dans les bâtiments. Le premier ModEnHa a été développé en 2003. Des modifications pragmatiques ont ensuite été réalisées en 2007 et 2009 pour s'adapter aux évolutions. Le ModEnHa 2015 représente une refonte fondamentale. Il tient compte des nouvelles valeurs techniques de référence pour les effets, de l'évolution des prescriptions en matière de construction basées sur le MoPEC 2014 ainsi que des nouvelles structures d'exécution exigées par la Confédération. Le ModEnHa 2015 a été élaboré en étroite collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). La Confédération et les cantons orienteront leurs encouragements pouvant bénéficier de contributions globales selon les critères du ModEnHa.

### **Politique Bâtiments 2050**

La politique climatique nationale et internationale post-2020 continuera à être développée au cours des prochaines années. Plus de la moitié des besoins en chaleur dans le domaine du bâtiment resteront couverts par les énergies fossiles. Le domaine du bâtiment devra par conséquent fournir une contribution importante à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> également à l'avenir. C'est pourquoi l'Assemblée plénière a l'intention d'adopter le papier stratégique „Politique Bâtiments 2050“ au printemps prochain. Le projet prévoit ainsi que les émissions de CO<sub>2</sub> dans le domaine du bâtiment soient réduites à un niveau inférieur à 20 pourcent par rapport à celui de 1990. Les cantons ont à présent la possibilité de prendre position sur ce projet d'ici à la fin du mois de novembre.

### Renseignements:

Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, Président der EnDK, Tél. 079 300 48 62  
Lorenz Bösch, Secrétaire général a.i., Tél. 079 426 54 19

### **L'EnDK est le centre commun de compétences des cantons en matière d'énergie.**

Elle favorise et coordonne la collaboration des cantons en ce qui concerne les questions énergétiques, et représente les intérêts communs des cantons. Traitant des questions techniques, la Conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) est rattachée à l'EnDK. L'EnDK vise la diminution des besoins en énergie dans le domaine du bâtiment (en particulier dans les bâtiments existants), la couverture des besoins restants grâce aux rejets de chaleur et aux énergies renouvelables, et la poursuite d'une politique énergétique fédéraliste bénéficiant d'une acceptation élevée. La conférence est présidée par le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen, directeur de l'économie du canton de Fribourg.